



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

Date de convocation : 05/06/2023

Étaient présents (13) : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. ARRUÉ, Mme BACOU, M. CORTES, Mme MOËNNARD, M. JORDAN, Mme MIERE, M. NAVARRO, M. PARIS, M. TOUCHEBEUF, Mme NOËL, M. ROUZAUD.

Ont donné procuration (4) : Mme CAMUS à Mme NOËL, Mme DICIANNI à Mme ANDRÉ, Mme FAURÉ à M. NAVARRO, Mme JEULIN-CARREY à M. CORTES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de procurations : 4

Nombre de votes : 17

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Décisions du Maire.

Tirage au sort des jurés d'assises,

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2023,

✓

ADMINISTRATION GENERALE

2. Convention avec la Médiathèque Départementale,
3. Conventions de servitude avec ENEDIS,
4. Convention de partenariat avec l'association « le Marathon des mots »2023,
5. Convention de co-réalisation avec NouS-Toulouse producteur de spectacle,

✓

MARCHES PUBLICS

6. Marché pour la restauration scolaire,

✓

FINANCES

7. Convention avec l'association « Nature en Occitanie » pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité : annexe annuelle pour le versement d'une subvention, *annule et remplace la délibération 2023-17 de la séance du 16 mars 2023,*
8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour la commune de Flourens,
9. Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon du Livre, année 2023,
10. Vote du tarif de la bibliothèque année 2023/2024,
11. Vote du prix des emplacements pour le Marché de Noël 2023,

✓

ENFANCE JEUNESSE

12. Vote du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024,
13. Vote des tarifs des séjours été – service enfance jeunesse et CAJ,
14. Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH),
15. Convention intercommunale avec Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage pour les séjours d'été du Service Enfance et Jeunesse,

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

16. Délibération autorisant la création de neuf postes d'adjoints d'animation, non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2023/2024 dans le Service Enfance Jeunesse,
17. Délibération relative au temps de travail fixant les cycles de travail.

Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30, M. Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

✓ **Marchés publics**

2023-11 – Avenant n°1 ALGECO marché travaux école maternelle - Lot 10 bâtiments modulaires = prolongation de la location du 23 mai jusqu'au 10 juillet 2023 (9 044.39 € TTC)

2023-13 – Marché d'infogérance informatique attribué à la SAS CAPLASER (2 205 € HT par an pour la maintenance préventive et à bons de commande pour les autres prestations)

2023-14 – Marché de travaux pour la création d'une salle d'archives dans les locaux de la mairie = attribution du lot 2 (doublages – cloisons – faux plafonds) à IDEAL PEINTURE & LAGREZE BÂTIMENT (5 932.75 € HT) et du lot 7 (menuiseries intérieures) à GIRAUD ÉNERGIE & LAGREZE BÂTIMENT (16 423.18 € HT)

2023-15 – Avenant n°2 ALGECO marché travaux école maternelle - Lot 10 bâtiments modulaires = prolongation de la location du 11 juillet jusqu'au 4 août 2023 (4 380 € TTC)

✓ **Finances**

2023-06 – Renouvellement du contrat de location et entretien de la fontaine à eau (216 € TTC / an)

2023-09 – Acceptation d'un don de 300 € de la SA EREMS pour le salon d'arts 2023

2023-10 – Acceptation d'un don de la SARL CCSM (Charpente Couverture Saint-Martin) de 500 € pour le salon d'arts 2023

✓ **Assurances**

2023-08 – Avenant au contrat d'assurance avec la SMACL pour le salon d'arts (1 636.59 € TTC)

✓ Subventions

2023-07 – Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la rénovation du stade de foot

2023-12 – Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le Parcours patrimoine

DÉLIBÉRATIONS

Après avoir procédé au tirage au sort des jurés d'assises, Monsieur le Maire présente les délibérations qui sont proposées au vote du Conseil municipal.

1. Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Madame Moënnard émet une observation : en page 8, il est indiqué que la rénovation énergétique de l'école élémentaire coûtera 3 000 €. Or il s'agit du coût de l'étude et non pas de la rénovation.

Le Procès-Verbal modifié tenant compte de cette observation est soumis à l'approbation du Conseil.

Approuvé à l'unanimité

2. Convention avec la Médiathèque départementale

Monsieur Arrué explique que l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque permet de bénéficier de davantage d'aide de la part de la Médiathèque départementale. Ceci est rendu possible grâce à l'équipe de bénévoles et à la présence de Fabienne Guillot, agent communal affecté à la bibliothèque. Outre le prêt d'ouvrages, des activités et le prêt de jeux seront possibles.

Adoptée à l'unanimité

3. Conventions de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de concéder à ENEDIS le droit d'occuper le domaine public pour la construction de lignes électriques souterraines sur les parcelles ZK78 et ZK207 situées au Vignalis et les parcelles ZK198 et ZK210 situées à la Madeleine.

Adoptées à l'unanimité

4. Convention de partenariat avec l'association « le Marathon des mots » 2023

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas besoin de voter cette convention car elle a été signée par la commune d'Aigrefeuille qui accueillait cette année le marathon des mots.

5. Convention de co-réalisation avec NouS-Toulouse producteur de spectacle

Monsieur Arrué présente la convention qui concerne la mise à disposition de la salle des fêtes le 17 novembre 2023 pour un spectacle intitulé *Nougaro fait son cinéma* et interprété par la compagnie *NouS*.

Adoptée à l'unanimité

6. Marché pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire explique que deux offres ont été reçues à la suite de la consultation qui a été lancée. La Commission d'analyse des offres propose de retenir l'offre de RECAPÉ aux tarifs de 3.30 € HT pour les élèves de l'école maternelle, 3.40 € HT pour les repas des élèves de l'école élémentaire, 3.60 € HT pour les repas des adultes et 0.80 € HT par goûter.

Adopté à l'unanimité

7. Convention avec l'association « Nature en Occitanie » pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité : annexe annuelle pour le versement d'une subvention, *annule et remplace la délibération 2023-17 de la séance du 16 mars 2023*

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération précédemment votée. Au lieu d'un premier versement de 2 294 € c'est un versement de 2 000 € qui sera effectué puis le solde de 14 650 € sera effectué après réception attendue de la subvention de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Monsieur le Maire explique que la mission est presque achevée, la cartographie des espèces répertoriées sur le territoire qui a été réalisée sera annexée au futur PLUIH.

Monsieur Paris précise qu'une restitution au public aura lieu en septembre, la date du vendredi 22 septembre doit encore être confirmée.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame Anne-Lise Camus pour son investissement. Il indique que Monsieur Paris et Madame Camus ont préparé un dossier de candidature transmis à Toulouse Métropole pour la réalisation d'un cheminement biodiversité avec des totems sur une boucle au bord du lac.

Adoptée à l'unanimité

8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour la commune de Flourens

Monsieur le Maire continue avec l'ordre du jour et précise que la délibération relative au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 vient également d'être présentée et adoptée par le Conseil syndical du SIPEBE (la crèche), et qu'elle a déjà été adoptée par le CCAS.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Cortes qui explique qu'il s'agit d'une normalisation des nomenclatures comptables. La nomenclature comptable est un outil servant à faire la comptabilité des communes, l'Etat a souhaité homogénéiser les pratiques et les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de passer de la nomenclature M14 au 1^{er} janvier 2024, avant que cela ne devienne obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Cortes présente le plus grand changement que cela va induire : il n'y aura plus de dépenses imprévues inscrites au budget mais l'assemblée délibérante a la possibilité d'autoriser le Maire à dépasser les crédits de chaque chapitre de 7.5 %, charge à lui d'informer ensuite l'assemblée. L'autorisation est annuelle et elle est prévue dans le projet de délibération qui est soumis au vote.

Adoptée à l'unanimité

9. Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon du Livre, année 2023

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour le salon du livre d'un montant correspondant à 25 % du budget prévisionnel qui s'élève à 13 000 €.

Monsieur le Maire constate que ce salon du livre est maintenant bien installé et Monsieur Arrué précise que chaque année le montant accordé par le Département est de 1 500 € même si le montant de la subvention demandée est supérieur, et Monsieur le Maire ajoute, qu'hormis la première année, le Département a toujours participé au financement du salon.

Adoptée à l'unanimité

10. Vote du tarif de la bibliothèque année 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs qui étaient appliqués pour une année : 14 € pour les habitants de Flourens, 10 € pour les étudiants, 21 € pour les extérieurs et la gratuité pour les enfants.

Partant du constat que le nombre d'adhésions stagne, considérant que la Commission Culture a proposé la gratuité totale, Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler ces tarifs et d'offrir la gratuité afin de valoriser l'accès à la culture et à l'information.

Monsieur Arrué précise que la recette annuelle générée par les adhésions se situe dans une fourchette comprise entre 800 et 1 000 €.

Madame Noël demande à partir de quelle date cette décision s'appliquera, ce sera à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

11. Vote du prix des emplacements pour le Marché de Noël 2023

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix précédemment appliqué, soit 30 € pour 3 mètres et 2 grilles.

Adopté à l'unanimité

12. Vote du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024

Monsieur le Maire explique que ce point est reporté à la prochaine séance qui se tiendra à la fin du mois d'août, en attendant que la Commission Enfance Jeunesse se soit réunie. Les tarifs de la restauration scolaire ont été augmentés l'année dernière et il était prévu cette année d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs.

Cependant les tarifs de restauration ont encore subi une augmentation estimée à 12 000 € pour l'année scolaire 2023/2024 et une réflexion doit être menée.

13. Vote des tarifs des séjours d'été – Service Enfance Jeunesse et CAJ

Monsieur le Maire explique que les tarifs proposés aux familles dépendent du quotient familial et Madame André précise que les tarifs sont proposés en fonction du coût réel du séjour.

Cette année, le séjour qui est proposé aura lieu à Aragnouet, dans les Pyrénées. La participation demandée aux familles variera entre 250 € et 290 €.

Adoptés à l'unanimité

14. Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire explique que ce point, comme le douzième point, est reporté à la prochaine séance.

15. Convention intercommunale avec Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage pour les séjours d'été du Service Enfance et Jeunesse

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un séjour d'été organisé en intercommunalité avec Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage. Il aura lieu du 24 au 28 juillet à Mimizan.

Madame André précise qu'il s'agit d'un séjour jeunesse qui concerne les enfants à partir du CM2, jusqu'à 18 ans et indique que ce sont surtout des enfants de 10 à 12 ans qui y participent. Elle explique que la convention sera signée avec le délégataire de service des communes de Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage, LEC Grand Sud. Le séjour est porté par LEC Grand Sud et les inscriptions ainsi que la gestion financière seront assurées par la commune de Quint-Fonsegrives selon ses grilles tarifaires.

Adoptée à l'unanimité

16. Délibération autorisant la création de neuf postes d'adjoint d'animation non permanents compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2023/2024 dans le Service Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire propose la création de ces neuf postes rendus nécessaires pour l'organisation du service.

Madame Noël demande s'il s'agira plutôt de nouveaux arrivants ou des animateurs déjà sous contrat. Madame André répond que cela peut dépendre des années et des profils des agents mais que dans l'ensemble les équipes sont stables et qu'elles sont composées de plusieurs personnels titulaires. Elle observe que les conditions de travail à Flourens sont plutôt agréables.

Adoptée à l'unanimité

17. Délibération relative au temps de travail fixant et fixant les cycles de travail

Monsieur le Maire présente la délibération qui détaille l'organisation du temps de travail pour tous les services de la commune.

Adoptée à l'unanimité

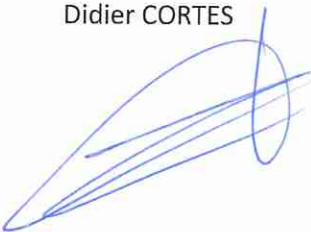
QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h40

Le Secrétaire de séance,

Didier CORTES



Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

